



Commission scolaire  
**DES PHARES**



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Pour diffusion immédiate

### ***La Jeune COOP Club Otaku est créée à l'école Paul-Hubert, pour le plus grand plaisir des fervents de mangas***

Rimouski, le 22 novembre 2011 – Le 2 novembre dernier, sept élèves de l'école Paul-Hubert ont tenu l'assemblée générale d'organisation de la Jeune COOP Club Otaku, une coopérative à vocation éducative. Ce projet éducatif vise à développer les valeurs entrepreneuriales et coopératives chez les élèves. La Jeune COOP Club Otaku leur permettra d'avoir accès à un plus grand nombre de mangas, dont ils sont de fervents lecteurs.

« Les lecteurs de mangas sont des boulimiques de ce genre littéraire. L'offre de la bibliothèque de l'école n'est jamais assez grande pour eux ! C'est pour répondre à leurs besoins grandissants que ces élèves ont décidé de fonder une Jeune COOP », explique Mme Julie Pigeon. Les membres de la Jeune COOP Club Otaku accepteront tout don de mangas provenant de la population.

Le manga est un style de dessin respectant certains canons que l'on trouve principalement dans les bandes-dessinées japonaises du même nom. Ces livres se lisent de droite à gauche et de haut en bas, un mode de lecture qui diffère beaucoup des habitudes occidentales de lecture.

La Jeune COOP Club Otaku est donc un projet d'éducation à la coopération visant à répondre à un besoin collectif. Elle est accréditée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et sera administrée selon les règles de fonctionnement des coopératives. Les jeunes ont été accompagnés dans la création de leur Jeune COOP par Sophie Anne Morin, agente de promotion de l'entrepreneuriat collectif jeunesse à la Coopérative de développement régional Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord – coopérative de solidarité et par Claudine Labrie, agente de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse au Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette.

Les membres fondateurs de la Jeune COOP Club Otaku sont Stéphanie Guay-Vachon, Mathilde Bouchard-Plante, Émile Lachance-Landreville, Dominique Dickner, Jean-François Bettey, Marie Chabot et Max-Antoine Bussières.

Sources : M. Jocelyn Michaud  
Directeur  
École Paul-Hubert  
418 724-3439

Mme Julie Pigeon  
Technicienne en documentation  
École Paul-Hubert  
418 724-3439, poste 2085

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.

